


Plan d'aménagement général - Localité de Bigonville, lieux-dits "Flatzbur" et "Kimm" à Bigonville



FOND DE PLAN
 Origine et base du PCN 2016 (à la 85,1% v. 30.2007, à la 100% v. 2010.2013) et 2018

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
 Délimitation du degré d'utilisation du sol
 Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation
 HAB-1 zone d'habitation
 FOR zone non allouée
 BEP zones mixtes
 BEP-1 zones mixtes allouées
 BEP-2 zones mixtes allouées
 BEP-3 zones mixtes allouées

Zones de bâtiments et d'équipements publics
 BEP-4 zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eau potables, assainissement et répartition des eaux
 BEP-5 zone de bâtiments et d'équipements publics - stationnement

Zones d'activités
 EDO-1 zone d'activités économiques communale type 1
 EDO-2 zone d'activités économiques communale

Zones de sports et de loisirs
 RECO-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
 RECO-2 zone de sports et de loisirs - activités de plein air - randonnée
 RECO-3 zone de sports et de loisirs - activités hors-ski
 RECO-4 zone de sports et de loisirs - activités hors-ski

Zones spéciales
 SP-1 zone spéciale "garage et station-service"
 SP-2 zone spéciale "N4, Rambrach - Montlange"
 SP-3 zone spéciale "N4, Rambrach - Montlange"
 SP-4 zone spéciale "N4, Rambrach - Montlange"
 SP-5 zone spéciale "N4, Rambrach - Montlange"
 SP-6 zone spéciale "N4, Rambrach - Montlange"
 SP-7 zone spéciale "N4, Rambrach - Montlange"
 SP-8 zone spéciale "N4, Rambrach - Montlange"

Zones de jardins familiaux
 JAR zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 COS, CSB, CSB-1, CSB-2, CSB-3, CSB-4, CSB-5, CSB-6, CSB-7, CSB-8, CSB-9, CSB-10, CSB-11, CSB-12, CSB-13, CSB-14, CSB-15, CSB-16, CSB-17, CSB-18, CSB-19, CSB-20, CSB-21, CSB-22, CSB-23, CSB-24, CSB-25, CSB-26, CSB-27, CSB-28, CSB-29, CSB-30, CSB-31, CSB-32, CSB-33, CSB-34, CSB-35, CSB-36, CSB-37, CSB-38, CSB-39, CSB-40, CSB-41, CSB-42, CSB-43, CSB-44, CSB-45, CSB-46, CSB-47, CSB-48, CSB-49, CSB-50, CSB-51, CSB-52, CSB-53, CSB-54, CSB-55, CSB-56, CSB-57, CSB-58, CSB-59, CSB-60, CSB-61, CSB-62, CSB-63, CSB-64, CSB-65, CSB-66, CSB-67, CSB-68, CSB-69, CSB-70, CSB-71, CSB-72, CSB-73, CSB-74, CSB-75, CSB-76, CSB-77, CSB-78, CSB-79, CSB-80, CSB-81, CSB-82, CSB-83, CSB-84, CSB-85, CSB-86, CSB-87, CSB-88, CSB-89, CSB-90, CSB-91, CSB-92, CSB-93, CSB-94, CSB-95, CSB-96, CSB-97, CSB-98, CSB-99, CSB-100

ZONE VERTE
 AGR Zones agricoles
 FOR Zones forestières
 ZV Zones de verdure

Remarques importantes:
 * Les zones forestières sont indiquées sur base du FOR 2007 actualisé sur base de l'orthophotographie 2013 (COF), ainsi qu'en fonction des zones d'implémentation et des zones à protéger. La délimitation des zones forestières à protéger est basée sur les zones d'implémentation et des zones à protéger.

ZONES SUPERPOSÉES
 Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 Zones délimitant les plans d'aménagement particuliers approuvés (délimitation à titre indicatif)
 Zones des "servitudes urbanistiques"

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)
 couloir pour projets routiers ou ferroviaires
 couloir pour projets de mobilité douce
 couloir pour projets de rétention et d'évacuation des eaux pluviales

Secteurs et éléments protégés d'intérêt commun
 secteur protégé de type "environnement urbain"
 construction à conserver (à titre indicatif)
 petit patrimoine à conserver (à titre indicatif)
 objet d'une construction existante à préserver (à titre indicatif)

Remarques importantes:
 * Les zones à protéger sont indiquées sur base de l'orthophotographie 2013 (COF), ainsi qu'en fonction des zones d'implémentation et des zones à protéger. La délimitation des zones à protéger est basée sur les zones d'implémentation et des zones à protéger.
 * Les zones à protéger sont indiquées sur base de l'orthophotographie 2013 (COF), ainsi qu'en fonction des zones d'implémentation et des zones à protéger. La délimitation des zones à protéger est basée sur les zones d'implémentation et des zones à protéger.

Zone de risques naturels prévisibles
 zone de risques d'éboulement rochers

Zones d'extraction
 HZ 100
 HZ extrême

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES
 à l'aménagement du territoire
 à la protection de la nature et des ressources naturelles
 à la protection des sites et monuments nationaux
 à la gestion de l'eau - zone II
 à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif non exhaustif)
 Biotope, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et 20 de la loi modifiée du 19 février 2004
 Art. 17 habitat - habitats espèces protégées
 Art. 17(2) habitat - habitats espèces protégées
 Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés
 Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
 Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés
 Lignes électriques
 à moyenne tension (20 kV) Source: CREOS 2017

Ordre du Jour N° 2
 YU ST
 Rambrach le 3.1. JAN. 2019
 Le Conseil Communal

Signature:
 Y. Bohner
 Y. Bohner
 F. Bohner
 J. Bohner
 P. Bohner
 A. Bohner

Ref. n°: PNC/012/2017
 Spécime du Conseil Communal: 29.06.2017
 Avis de la Commission d'Aménagement: 26.10.2017
 Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures: 30.10.2017
 Vote du Conseil Communal: 31.01.2019
 Approbation du Ministère de l'Intérieur: 19.07.2019
 Approbation du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable: 02.04.2019 / 18.10.2019

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 COF 2013 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 COF 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Concept Conseil Communication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 COF s.a.r.l.
 3, rue de l'Étoile
 L-1124 Luxembourg
 Tél.: +352 26 68 41 29
 Fax: +352 26 68 41 22
 Mail: info@concept.lu

Administration communale de Rambrouch
 Plan d'Aménagement Général
 PAG - Localité de Bigonville, lieux-dits "Flatzbur" et "Kimm" à Bigonville

Modifications:
 de Date Indice
 Plan après avis et réclamations C. Raba 23.01.2019 A
 Modification suite aux réclamations Ministère de l'Intérieur C. Raba 24.10.2019 B

Échelle: 1/2.500
Plan n°: 0618_psg_Big/KI
Date: 22.06.2017
Établi par: C. Raba
Couleur: C. Raba
Titulaire: U. Trullier